

87 relatif aux secrétaires légistes adjoints, de telle sorte qu'une personne de langue française et une personne de langue anglaise, ayant un statut égal, remplissent ce poste. Les députés pourront alors s'adresser à l'une ou l'autre, au choix, s'ils ont besoin d'aide pour préparer des bills.

Cette question préoccupait vivement plusieurs honorables députés avant les vacances d'été. Elle a été étudiée lors de diverses réunions groupant un certain nombre de gens. Nous avions espéré qu'une solution serait trouvée avant la reprise de la session à l'automne et que des secrétaires légistes conjoints seraient nommés.

Pour ma part, j'ai à me plaindre un peu de l'état de choses actuel car je n'ai pas eu beaucoup de succès quand il s'est agi de me faire aider par M. Ollivier pour préparer des bills. Je ne me suis adressé à lui que deux fois. Une fois, il a refusé disant que c'était impossible. L'autre fois, il m'a préparé un bill que j'ai présenté à la Chambre. Par la suite, j'ai constaté qu'il s'y était glissé trois erreurs et je suis heureux que la mesure n'ait pas atteint l'étape de la deuxième lecture parce que je n'aurais pas beaucoup aimé parler d'un bill renfermant trois erreurs, toutes sur la même page.

Je signale la chose à l'attention du comité car j'estime que les députés ne reçoivent pas toute l'assistance voulue du secrétaire-légiste de la division juridique, pour la simple raison que ce bureau ne compte pas deux employés, l'un, francophone, bien au courant du Code civil du Québec, et l'autre, anglophone, au courant du *Common law* anglais et canadien, qui seraient nommés au même titre. Pour ma part, je trouve que la situation actuelle dure depuis trop longtemps. J'espère que M. l'Orateur prendra une décision à ce sujet d'ici quelques instants et nous dira qu'il y aura deux secrétaires-légistes conjoints, conformément au Règlement, de sorte que tous soient sur un pied d'égalité.

M. le président suppléant: Le crédit est-il adopté?

M. Howard: Cette question est bien plus sérieuse qu'elle ne paraît à première vue et j'espère que M. l'Orateur répondra.

M. l'Orateur: Je ne ferai que quelques remarques car je me rends compte que le temps passe. Tout d'abord, je tiens à dire que j'ai la plus grande confiance en M. Ollivier; nos relations sont très cordiales.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Tout le monde sait qu'il est bon avocat et enseigne le droit constitutionnel à l'université d'Ottawa, et je puis affirmer que depuis ma nomination au poste d'Orateur,

il m'a apporté une aide précieuse lorsqu'il s'est agi de rédiger des bills, de prendre une décision ou de donner des conseils généraux. Moi qui ai une certaine expérience des affaires et du droit, je trouve ses avis juridiques précieux.

Je me rends compte que des difficultés se rencontrent dans ce ministère. L'honorable député et moi-même en avons discuté plus d'une fois. J'ai fait tout mon possible pour tâcher d'atténuer certaines de ces difficultés; le succès n'a pas été mirobolant, mais tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. C'est l'un des problèmes dont j'ai parlé, par déduction, lorsque j'ai dit qu'il se pose beaucoup de problèmes dans les services de l'Orateur, mais je vais renvoyer celui-ci au comité spécial. C'est à lui qu'il incombe de l'examiner et de m'aider de ses conseils pour arriver à une solution. Pour le moment, je veux seulement dire qu'en ce qui concerne la personne en question, elle a toute ma confiance et continuera de l'avoir tant que je serai Orateur.

M. Peters: Puis-je demander à M. l'Orateur s'il a l'intention de maintenir les postes de secrétaires légistes adjoints?

M. l'Orateur: Il faudra prendre une décision. Je n'ai pas peur de prendre des décisions mais j'ai peur de ne pas prendre la bonne et il faut du temps et de la réflexion. Je le répète, c'est une grande difficulté qui est examinée à l'heure actuelle. A propos de la question de savoir s'il devrait y en avoir plus d'un, je demanderai les conseils du comité spécial institué pour examiner ces questions. Il convient, pour appliquer le régime parlementaire et éviter la dictature—lors même que, je le répète, je n'ai pas peur de prendre des décisions car j'en ai pris toute ma vie—de recourir à ce comité. Il a été constitué pour examiner ces problèmes et la courtoisie aussi bien que la justice demandent que l'Orateur consulte le comité et se fasse conseiller par lui. C'est la façon démocratique de faire les choses.

M. Otto: Je suis très heureux d'entendre l'Orateur déclarer que le comité dont il est président introduira une grande réforme à la Chambre. Il est grand temps de le faire. Toutefois, les députés conviendront qu'une question n'a pas été abordée, celle des petits messagers, dont l'activité nous est si utile. Forcément, ils vont à l'école jusqu'à midi. C'est une demi-journée et quand ils travaillent ici pour le reste de la journée, ils ne peuvent apprendre tout ce qu'ils devraient et dans bien des cas ils sortent très tôt de l'école.

Certes, le temps est venu de songer à adopter un nouveau régime pour les pages, qui permettrait de les instruire ici et de leur